

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, M. BLANCHON Pierre-François.

ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE: Mme THEVENON NICOLI Blandine (pouvoir à François DUMONT)

SECRETAIRE : MME CHALANDON Nicole.

1- PRESENTATION DU TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX.

Monsieur Joël CARRET, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe présente à l'assemblée les différentes missions qu'il exerce sur la commune :

-Fleurissement de la commune et entretien des espaces verts,

- Entretien :

Cimetière (réparation des murs, nettoyage des allées), lagune (suivi et entretien), chemins communaux, WC publics et des bâtiments communaux, ...

-Ripeur

-Bricolage divers : peinture (Salle d'animation Rurale, appartement), confection d'élément de mobilier

- Nettoyage de la salle d'animation Rurale

- Egoutier chargé de maintenir les égouts permettant l'écoulement des eaux usées.

- Aide à l'organisation et à l'accomplissement des travaux (rénovation de la chapelle, église,...)

-Pose des plaques de rues pour la numérotation.

- Divers : réception des commandes, interlocuteur avec les artisans travaillant pour la commune,...

Mme Christine GRACI, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, présente à son tour le rôle de secrétaire de mairie dans une petite collectivité telle que Maringes :

- Accueil et Renseignements de la population : Copie acte état civil, Recensement des jeunes pour la journée de préparation à la défense, carte d'identité, renseignements sur les cimetières, information ordures ménagères (distribution sacs...), réservation salles communales, distribution clef salle ancien presbytère, urbanisme : dépôt PC, DP, règlement PLU, informations cadastre, nouveaux arrivants, renseignements sur les transports, consultation généalogique, informations générales auprès public fragilisé.

- Assistance et Conseil aux élus : veille juridique, rappel de la réglementation.

-Rédaction des actes administratifs : mise en application des décisions du Conseil Municipal : Préparer et rédiger les délibérations, demande de subventions, rédaction des arrêtés municipaux.

- Comptabilité :

Préparer avec la commission finance les budgets (commune, assainissement, CCAS) et suivi de leur bonne exécution ; règlement des factures ; encaissement des recettes (loyers appartements, baux agricole, redevance d'occupation du domaine public, location salles...), commandes,...

Etat civil : préparer et dresser les actes d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, décès...)

Urbanisme : suivi des demandes d'urbanisme, enregistrement des dossiers.

Gestion funéraire : suivi des demandes d'interventions des entreprises funéraires, vente de concession et suivi des renouvellements.

Elections : organisation des élections, tenue de la liste électorale.

Personnel communal : Suivi des carrières des agents, gestions des paies, déclarations annuelles...

Bâtiments communaux : faire remonter les réclamations, gestion des sinistres.

Divers : signalement des lampadaires défectueux, problèmes relatifs aux lignes téléphoniques, réalisation du document unique, renseignements sur les manifestations à l'office du tourisme, rapport sur la qualité du service assainissement, ...

2- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2015

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

3- NOMINATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FOREZ EST

Monsieur le maire informe que l'article 1609 du code général des impôts précise que tous les EPCI soumis au régime de la Contribution Foncière des Entreprises Uniques (CFEU) doivent créer une CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Il précise que cette commission sera chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'EPCI.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un conseiller municipal chargé de représenter la commune au sein de la CLECT de « Forez Est ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DESIGNE Mme PELLETIER Catherine, conseillère, pour représenter la commune à la CLECT de Forez-Est.

4- RESTITUTION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS (INTERCO, COMMUNICATION, BATIMENT ET VOIRIE, SIEL : THD ;

INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01 janvier 2017, la commune de Maringes fait partie de la CCFE (Communauté de Commune de Forez Est). Au 1^{er} janvier 2018, les anciennes communes de la CCFL qui le souhaitent pourront décider de revenir sur la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) selon la procédure de droit commun.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur Rémi Récio, Sous-Préfet de Montbrison qui leur a confirmé que la commune de Maringes pourrait revenir à la CCMDL en usant de la procédure du droit commun

Pour rappel, le vote consultatif du 17/12/2015 avait opté pour le rattachement à la CCFE (9 voix contre 5) contre le rattachement à la CCMDL (7 voix contre 6). Aujourd'hui, la question est différente : Maringes aura le choix entre rester à la CCFE ou aller à la CCMDL.

Les 2 communautés de communes ont commencé les travaux d'évaluation du patrimoine et les engagements financiers des différentes entités en vue du partage, du regroupement.

Le vote du Conseil sur ce point « intercommunalité » est prévu le 02/03.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser une réunion publique afin d'informer la population du travail de la commission « Interco » qui va servir de référence pour le prochain vote du 02/03/2017. Il propose soit d'organiser cette réunion avant le vote soit après. Il précise que la commission chargée du dossier a choisi de faire cette information avant le prochain vote.

La réunion publique d'information est donc fixée au lundi 27/02 à 20h30.

Monsieur le Maire informe de la présentation qui sera diffusée à l'ensemble de la population. Sur celle-ci sera précisé ce qu'on attend d'une communauté de commune, les compétences qui seront transférées, la gouvernance du territoire,... Cette présentation devra être objective et impartiale afin que chacun puisse se faire son propre jugement.

Après l'intervention, la population pourra intervenir et poser des questions.

Commission Communication :

Monsieur Philippe GARNIER a terminé le bulletin communal. Il reste quelques petites modifications à faire.

COMMISSION BATIMENT :

Des travaux ont commencé à la salle des fêtes afin de rajeunir les murs du vestiaire et du hall d'entrée. Le coût de ces travaux s'élève à 470€ de fournitures, le travail étant effectué par notre employé communal.

L'adjoint technique de notre village se chargera aussi de réparer les murs du cimetière.

➤RENOVATION CHAPELLE SAINT ROCH – DEMANDE DE SUBVENTION

La commission bâtiment propose de poursuivre la rénovation de la chapelle Saint Roch. Elle présente les devis estimatifs relatif à la réfection de la chapelle comprenant les travaux de-zinguerie d'un montant de 732.90€ HT, la restauration des murs de la chapelle pour un montant de 6444.10€ HT et les travaux de peinture extérieure pour un montant de 370€HT.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

-Contrat ambition : Plan régional en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide régionale pour les travaux de rénovation de la chapelle 2017 dont l'estimation s'élève à 7547€HT soit 9056.39 €TTC,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017,

SOLLICITE une subvention de la région au titre du programme « contrat ambition : Plan régional en faveur de la ruralité » à hauteur de 40% soit 3018.80€.

➤RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commission bâtiment rappelle la délibération 2015/09.04 validant l'agenda d'accessibilité programmé. Elle propose de mettre en conformité l'église dont les marches d'escaliers extérieures sont disjointes et instables. Elle présente un devis d'un montant de 10790€HT correspondant à la montée de l'escalier et la reprise du palier ainsi qu'un devis d'un montant de 920€HT pour l'installation d'une main courante.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

-Contrat ambition : Plan régional en faveur de la ruralité pour les communes de moins de 2000 habitants
- Enveloppe de solidarité du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide régionale et d'aide départementale pour les travaux de rénovation et mise en accessibilité de l'église dont l'estimation s'élève à 11710€HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017,

SOLLICITE une subvention de la région au titre du programme « contrat ambition : Plan régional en faveur de la ruralité » à hauteur de 30% soit 3513€.

SOLLICITE une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité à hauteur de 50% soit 5855€.

INFORMATION REUNION SIEL

Monsieur Jean-Pierre BOUQUET donne un compte-rendu de la réunion avec Monsieur Jean-François REYNAUD de la THD42.

Le déploiement est en cours. Ils utilisent les poteaux EDF basse tension. La moitié de la pose des câbles est finie (35 km sur les 70).

Les travaux seront terminés entre avril et mai 2017. Une réunion publique sera prévue fin mai et début afin d'informer la population. En attendant, celle-ci peut se documenter sur le site THD42 qui est très explicatif.

Des boîtiers sont positionnés très près des maisons. Depuis ceux-ci, une fibre reliera une prise près de la télévision ou près de la porte d'entrée. Dans la partie privative, il faudra prévoir un fourreau pour faire passer la fibre (sinon apparent). Les particuliers devront demander sur le site d'avoir la fibre et auront 10 ans pour le faire.

Certaines maisons seront plus loin du boîtier mais cela n'empêchera pas le raccordement.

Si le délai est respecté, la fibre pourra être accessible dès la fin de cette année.

L'intérêt pour notre commune d'avoir la fibre est un meilleur débit qui permettra l'égalité entre les villes et les campagnes donc une meilleure équité du territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

GROUPEMENT DES 4 CANTONS DU MONT DU LYONNAIS :

Madame Marie-Hélène De Mari rappelle aux membres du Conseil le comice qui a lieu chaque année représentant l'ensemble des communes du territoire. Elle insiste sur le caractère social de cette manifestation qui fait participer l'ensemble de la population qui le souhaite dans la joie et la bonne humeur.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'adhésion est de 189€. En échange, la commune dispose d'un budget de 375€ pour l'organisation du comice et les costumes sont prêtés à cette occasion.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour renouveler l'adhésion.

CROIX ROUGE :

Monsieur le Maire indique que la Croix-Rouge lance une campagne de sensibilisation sur la commune du 13 mars au 08 avril. Cette information est accessible sur le site internet de notre commune.

SIMA COISE

Le syndicat propose aux communes qui le souhaitent de maintenir l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire en 2017. Pour continuer à bénéficier de l'intervention de l'équipe environnement du Sima Coise, celle-ci propose aux communes d'adhérer individuellement au SIMA en signant une convention sur une durée à définir. Monsieur le Maire précise que le coût journalier pour cette intervention est de 500€/jour.

L'assemblée souhaite se renseigner auprès de notre employé communal pour savoir si celui-ci peut s'occuper de ces tâches.

CENTRE SOCIAL CHAZELLES SUR LYON :

M. BLANCHON Pierre-François rappelle les différentes missions de ce centre :

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants :
- Point Rencontre Emploi et suivi individualisé d'insertion professionnelle :
- Atelier socio-linguistique
- Actions collectives Familles :
- Action auprès des seniors

Aides financières possibles pour des personnes retraités désireuses de partir en vacances. (Sous conditions ressources).

-Un Point Info Santé

Le centre propose aussi des activités ponctuelles telles que soirées à thème/ débats, sorties familiales au départ de Chazelles, cours d'anglais...

Il indique que le collectif de Saint Symphorien sur Coise pour l'accueil des réfugiés a demandé de participer à cette démarche mais que les membres du Centre Social n'y étaient pas favorables.

Prochains Conseil Municipal : Jeudi 02 mars à 20h30.